

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 17 JANVIER 2018 À 18H 00

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD-Maire.

Membres présents : (10)

BELHADDAD Abdelhamid, BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, COMBET François, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LATTARD-PRUVOT Agnès, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves.

Membres absents : (3)

DELEGLISE Christian, LAPERROUSE Madeleine, SORNET Emilie

Procurations : (3)

DELEGLISE Christian donne procuration à GIRARD Philippe,
LAPERROUSE Madeleine donne procuration à BORDON Gérard,
SORNET Emilie donne procuration à BELHADDAD Abdelhamid.

Intervenante : Camille BERGER Cabinet EPODE

ORDRE DU JOUR : PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) AU CONSEIL MUNICIPAL.

Le PLU est un document de planification à l'échelle communale qui exprime le projet de la commune à l'horizon **10 ans**. Il détermine les droits d'occupation des sols et s'impose aux autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, ...).

Le PLU est un projet d'**intérêt général**.

Rappel de quelques dates :

- 29 novembre 2017 présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) aux Personnes Publiques Associées (PPA)
- 17 janvier 2018 présentation du PADD en Conseil Municipal par Camille Berger
- 09 février 2018 présentation du PADD en réunion publique par Camille Berger
- mars 2018 zonage à valider en présence de la DDT 73 et du SCOT
- avril/mai 2018 Règlement à écrire avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation en présence du SCOT avec l'appui de la DDT 73
- puis réunion publique de PLU, enquête publique

Les orientations générales sont à valider lors de la séance. Elles répondent aux questions du type :

- quelle place réserver à la nature ?
- comment encourager l'activité locale ?
- où et comment construire les nouveaux logements ?
- quel avenir pour les agriculteurs ?
- comment valoriser le patrimoine ?
- comment offrir d'autres modes de déplacement ?
- comment éviter les risques ?

A ce jour, l'état des lieux, le diagnostic, a été fait, analysant l'état initial de la commune et son évolution au regard des activités économiques dont l'agriculture, de l'environnement, des paysages et de la démographie.

Il en résulte le PADD qui reprend les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme avec **un objectif, modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain et 4 enjeux :**

- continuer à attirer et accueillir une population nouvelle
- maîtriser l'évolution de l'urbanisation et renforcer la trame existante
- permettre le développement d'activités économiques
- préserver le cadre de vie et l'identité communale.

Ces orientations doivent tenir compte de l'évolution forte du contexte réglementaire depuis 10 ans avec la loi Grenelle en 2010, la loi sur la Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche en 2010 et la loi ALUR en 2014 dont les principes sont de répondre à la crise du logement (Urbanisme Rénové) et de **réduire la consommation d'espace et l'étalement urbain.**

Les 3 grands axes du PADD

Axe 1 : un développement maîtrisé en cohérence avec le caractère villageois de la commune

Axe 2 : affirmer le dynamisme et la fonctionnalité du village

Axe 3 : préserver et valoriser le cadre de vie et l'identité communale

Axe 1 : un développement maîtrisé

La commune s'engage à réduire de 30 % sa consommation foncière par rapport aux 10 dernières années.

Afin de conserver l'identité rurale de notre commune, le développement démographique doit être modéré soit 1,3 % de croissance par an (environ + 130 habitants sur 10 ans). Aujourd'hui, la population est de 831 habitants.

En supposant 2/3 personnes par ménage, l'augmentation de la population correspond à un besoin d'environ 56 logements répartis sur 4 hectares (environ 15 logements/ha). On peut prévoir jusqu'à 70 logements pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures (nouveaux habitants et desserrement modéré des ménages : enfants quittant le domicile pour s'installer à leur tour).

Il faut développer des structures adaptées aux personnes âgées afin d'anticiper le vieillissement de la population et envisager la diversification du parc de logements (petits collectifs, logements intermédiaires, groupés, individuels).

Il faut prendre en compte les projets en cours et favoriser les nouvelles installations au plus proche des services à la population (autour du Chef-Lieu), permettre l'évolution du bâti existant dans les hameaux (Le Mont, Champ Fleury, Bonvoisin, Le Piney et le Chaney) et respecter les corridors écologiques (La Pallud, Les Champagnes).

Il faut modérer la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers afin de les préserver et éviter l'étalement urbain.

Il est important de ne pas proposer d'extension urbaine à vocation d'habitat mais un renforcement des enveloppes urbaines existantes uniquement (Chef-Lieu, Glandon, La Pallud, Les Champagnes).

Axe 2 : affirmer le dynamisme et la fonctionnalité du village

La Communauté de Communes envisage la réalisation d'une zone d'activités Grands Prés Sud sur la commune. Le secteur artisanal sera exclusivement implanté dans la zone aval de l'A43 (à l'arrière de B&B hôtel) sur environ 2 hectares. Cela concerne des terrains situés sur Sainte Marie de Cuines et sur Saint Etienne de Cuines. La zone permettra d'accueillir environ 20 artisans sur 20 lots proposés.

Le projet prévoit de renforcer et de développer le tissu économique en place, de conforter les activités existantes et d'encourager la création de nouveaux emplois.

Le projet prévoit de préserver et pérenniser l'activité agricole en prenant en compte les bâtiments existants, en protégeant de toute nouvelle construction leur périphérie immédiate, en favorisant l'implantation de nouvelles installations, en limitant les extensions urbaines pour conserver le potentiel agricole, en diversifiant l'activité agricole (productions spécialisées, ventes directes...).

Le projet autorise des activités au sein du bâti existant compatibles avec l'habitat (petit artisanat, bureaux, services, hébergements touristiques, télétravail à favoriser) et oblige la localisation des activités industrielles dans la zone dédiée.

Il faut également conforter l'offre de services du Chef-Lieu (services administratifs), redéfinir les espaces publics et préserver les terrains sportifs (La Pallud et Glandon).

Axe 3 : préserver et valoriser le cadre de vie et l'identité communale

Le projet prévoit de protéger les richesses environnementales telles que les espaces naturels ressources (ZNIEFF), les espaces naturels ordinaires, les corridors écologiques et les axes de passage de la faune. Il doit assurer la pérennisation des espaces agricoles, naturels et forestiers et la préservation d'espaces verts au sein de la trame bâtie (identité rurale et qualité du cadre de vie).

Il doit tenir compte des risques, naturels et industriels, et se conformer au PPR(I) et PPRT.

Il prévoit de conserver le patrimoine architectural communal, de préserver les morphologies urbaines (pas d'extension des enveloppes urbaines), d'assurer une cohérence entre les constructions existantes et les nouvelles et de valoriser le site culturel de Laura.

Il permet la réhabilitation (valorisation patrimoniale et non consommation d'espaces naturels).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables encourage la réduction de la consommation d'énergie (énergies renouvelables, performances énergétiques des nouveaux bâtiments) et des émissions de gaz à effet de serre.

Il faut faciliter le déploiement des réseaux numériques et prendre en compte le SDTAN de la Savoie.

Il prévoit de développer la mobilité durable en favorisant les modes doux sur notre commune (cheminement piéton et cycles reliant le Chef-Lieu, La Pallud et Les Champagnes) mais également entre les communes limitrophes.

Il faut prévoir un stationnement en nombre suffisant pour ne pas gêner les espaces publics et une meilleure sécurité au niveau de la zone d'activité.

Enfin, la commune de Sainte Marie devra faciliter l'accès à la future gare internationale.

Camille Berger déclare qu'à l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire peut, concernant les dossiers PC et CU, surseoir à statuer et dispose de 18 mois de procédure pour se positionner.

Différentes interrogations et réflexions ont émaillé cette présentation, instaurant un débat :

- Concernant la démographie, **Monsieur le Maire** parle de l'évolution du bassin de La Chambre. Le canton a dépassé les 8 000 habitants. Cette évolution importante, est liée à l'attractivité de ce bassin de vie : double échangeur, proximité d'agglomérations plus importantes, proximité de sites touristiques avec les stations de ski, ouvertures sur d'autres vallées ... Il précise qu'il reste des terrains à bâtir.
- **Yves MORVAN** demande si, étant donné l'évolution douce des constructions, il est vraiment nécessaire de modifier l'actuel POS.
- **Camille BERGER** répond que suite à une obligation légale les espaces constructibles doivent être réduits de 50%.
- **Monsieur le Maire** explique que le SCOT a rappelé que le secteur proche de l'extension de la ZA est agricole. Le SCOT comme la Chambre d'Agriculture se sont positionnés pour le maintien de terres agricoles pénalisant par conséquent la future extension de zone économique.
- **Gérard BORDON** signale que la zone proche de l'Intermarché est saturée, et pourtant il y a plusieurs demandes d'installations d'acteurs économiques.
- **Camille BERGER** conseille de s'entretenir avec le SCOT et la Chambre d'Agriculture concernant ces « terrains agricoles stratégiques ».
- **Monsieur le Maire** évoque une possibilité d'échange dans le foncier agricole avec la zone UE des Iles abandonnée au secteur agricole.
- **Françoise BOZON-VAILLE** demande une modification des termes de la réflexion concernant le regroupement des services administratifs : Il est décidé d'enlever « dans la proximité du groupe scolaire ».
- **Gérard BORDON** demande une modification de termes. « Il faut protéger les corridors écologiques de toute habitation » sera modifié en « les richesses environnementales sont à préserver ».
- Concernant le dernier point de l'Axe 3, **Monsieur le Maire** souligne l'importance du développement de la mobilité durable. Il évoque l'actuelle cohabitation délicate entre poids lourds, véhicules légers, cycles et piétons.

La séance est levée à 20h30.